

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De MORNAC-SUR-SEUDRE  
Du MARDI 16 MAI 2017 à 19 h 00**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 10 mai 2017, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**PRÉSENTS :**

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD – M. Jean-Marie CHUSSEAU  
M. Serge MIQUEL - Gaëlle SABOURAUD - M. Emmanuel CRÉTIN - Mme Annick GOULEVANT – Mme Muriel BOYER – M. Jean FAYOLLE - M. Rénaud BARBOT  
(entre en séance à 19 h 40) - Mme Patricia SAID**

Date de la convocation : **le 10 mai 2017.**

Absents excusés : **Guillaume MARTIN - Xavier MINGUEZ - M. Michel JEAN**

Absent non excusé : **0**

Procurations : **2 M. MINGUEZ représenté par M. CHUSSEAU**

**M. MARTIN représenté par Mme SAID**

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance :

**M. Jacky HALLARD**

et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il peut rajouter le point à l'ordre du jour : **Détermination du taux de promotion d'avancement de grade**

**05 / 27 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Port de Mornac sur Seudre**

La Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HALLARD Jacky, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur SALLAFRANQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 762,49 €		15 482,53 €		23 245,02 €
Opérations de l'exercice	22 286,30 €	16 251,40 €	87 093,25 €	96 463,43 €	109 379,55 €	112 714,83 €
Résultat de clôture		1 727,59 €		24 852,71 €		26 580,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, accepte à l'unanimité le compte administratif du port 2016.

### **05 / 28 - COMPTE DE GESTION 2016 – Port de Mornac sur Seudre**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal qui est identique au Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de la commune présenté par le Receveur Municipal.

### **05 / 29 - AFFECTATION DE RESULTATS – Port de Mornac sur Seudre**

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Port, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice et constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de	1 727,59 €
- un déficit d'investissement de	24 852,71 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

<b>Affectation des résultats</b>	<b>Montant en €uros</b>
Excédent d'investissement reporté (ligne 001)	24 852,71 €
Excédent de fonctionnement (ligne 002)	1 727,59 €

### **05 / 30 - BUDGET 2017 – Port de Mornac sur Seudre**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif :

- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par chapitre

Le budget primitif est présenté comme suit :

- section de fonctionnement (en équilibre) :

- Dépenses ..... 21 870,79 €
- Recettes ..... 21 870,79 €

- section d'investissement (en équilibre)

- Dépenses ..... 42 944,99 €
- Recettes ..... 42 944,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les modalités de vote dudit budget :

- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par chapitre
- de voter le budget primitif du port pour l'exercice 2017, tel que présenté

## **05 / 31 – Curage du port : demande de subvention du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dernier curage du port a été effectué en 2007.

Il fait part au Conseil Municipal du projet de refaire le curage du port de Mornac sur Seudre. Cette opération consisterait à remonter de la vase, soit un volume d'un peu moins de 500 m<sup>3</sup>. Cette vase serait ensuite étalée pour décantation sur la zone de dépôt portuaire appartenant à la commune, situé sur l'autre rive du chenal.

Le montant de ces travaux s'élèverait à :

<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Analyses	1 986,05 €	2 383,26 €
Curage	12 510,00 €	15 012,00 €
<b>Total</b>	<b>14 496,05 €</b>	<b>17 395,26 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie du remboursement de la T.V.A. sur le budget du port.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** à l'unanimité :

**Décide** de procéder au curage du port, le financement étant inscrit au budget 2017 du port.

**Arrête** le plan de financement comme suit :

Fonds propres		9 784,83 €
Participation du Département (32,5 % du H.T.)	sollicitée	4 711,22 €
<b>TOTAL (Hors Taxes)</b>		<b>14 496,05 €</b>

**Sollicite** l'aide du Conseil Départemental aussi large que possible pour le financement de ces travaux.

## **05 / 32 – Subventions 2017 aux associations et autres**

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité des membres présents, les subventions aux associations suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant accordé en 2016</b>	<b>Demande 2017</b>	<b>Propositions de la Commission</b>	<b>Décision du Conseil Municipal</b>
Club des anciens	300.00 €	Pas de montant	300,00 €	300 €
Seudre et Mer	1 150.00 €	1 200,00 €	1 150,00 €	1150 €
Pensionnés de la	100.00 €	100.00 €	100,00 €	100 €

Marine Presqu'île d'Arvert				
Terramornac	400.00 €	1 200 €	400,00 €	400 €
Fêtes Romanes	600.00 €	700.00 €	600,00 €	600 €
Labayaga	1 000.00 €	1 500.00 €	1 200,00 €	1200 €
Huître Pédagogique	400.00 €	700,00 €	400,00 €	400 €
Kayak et nature	500.00 €	800.00 €	500,00 €	500 €
Comité des Fêtes	250,00 €	Pas de demande	0,00 €	0 €
Cyclo-Club	300.00 €	300.00 €	300,00 €	300 €
Centre Social St Sulpice Pour la semaine bleue	160,00 €		160 € mais versement sur demande	
Sequenza		900,00 €	250,00 €	250 €
Collectif Curatif canton La Tremblade		Pas de montant	250,00 €	250 €
Les Restaurants du Coeur	0.00 €	Pas de montant		
Secours catholique	0.00 €	Pas de montant		
Ligue contre le cancer	0.00 €	Pas de montant		
A F scléroses en plaques	0,00 €	Pas de montant		
France Alzheimer	0.00 €	Pas de montant		
Prévention Routière		Pas de montant		
Un hôpital pour les enfants		Pas de montant		
Solidarité Paysans	0.00 €	Pas de montant		
Amicale Pompiers de Royan	0.00 €	500,00 €		
Chambre de Métiers et de l'Artisanat		40,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>5 610,00 €</b>	

### **05 / 33 – Détermination du taux de promotion d'avancement de grade**

Le Maire **rappelle à l'assemblée** :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient

désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables à compter de l'année 2017, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 4 mai 2017

Monsieur le Maire propose de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels de la commune de Mornac/Seudre pour l'année 2017 et années suivantes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

De fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels de la commune de Mornac/Seudre pour l'année 2017 et années suivantes.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

## **Affaires Diverses**

### **05 / 34 - KAYAK ET NATURE (journée Kayak)**

Monsieur le Maire propose de renouveler la journée kayak comme elle avait été faite l'an passé. L'encadrement sera réalisé par les membres du kayak. Cette journée se déroulera si le temps le permet en juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE par 10 voix pour et 1 contre :

- **De prendre en charge les frais d'une journée de sortie de kayak : 10 € par enfant de 8 à 18 ans habitant à Mornac/Seudre.**

### **Jardins partagés**

M. le Maire fait part au conseil de la demande de M. Minguez concernant les jardins partagés. Il propose un devis pour des planches et des piquets en bois afin de délimiter les carrés de potager. Le conseil émet un avis favorable. M. Chusseau propose de demander un devis pour la plantation d'arbres afin de pouvoir demander une subvention et faire avancer le projet du verger didactique.

La séance est levée à 20 h 30.

## **REUNION DU 16 MAI 2017**

### **Liste des délibérations par numéros d'ordre**

**05 / 27 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Port de Mornac sur Seudre**

**05 / 28 - COMPTE DE GESTION 2016– Port de Mornac sur Seudre**

**05 / 29 - AFFECTATION DE RESULTATS – Port de Mornac sur Seudre**

**05 / 30 - BUDGET 2017 – Port de Mornac sur Seudre**

**05 / 31 – Curage du port : demande de subvention du Conseil Départemental**

**05 / 32 – Subventions versées aux associations**

**05 / 33 – Détermination du taux de promotion d'avancement de grade**

**05 / 34 - KAYAK ET NATURE (journée Kayak)**

## SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2017

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>signature</b>
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire	
2	HALLARD	Jacky	adjoint	
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint	
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe	
5	MIQUEL	Serge	adjoint	
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal	
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal	
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal	A donné pouvoir
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal	A donné pouvoir
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal	
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale	
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale	
14	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale	